

Rapport d'avancement 1 Échelle de performance CO2

JANVIER - JUIN 2021

Contenu

1. Introduction	2
2 bases	0
2.1 Description de l'organisation	0
2.2 Responsabilités	0
2.3 Période de déclaration	0
2.4 Année de référence	1
2.5 Limites organisationnelles	1
2.6 Limites opérationnelles	1
3 Méthode de calcul	2
3.1 Méthode de calcul	2
4 Calcul des émissions de CO2	3
4.1 Présentation	3
4.2 Émissions de CO2 01 janvier – 30 juin 2021	3
4.3 Émissions du scope 1	3
4.4 Émissions du scope 2	3
4.5 Émissions du scope 3	4
4.6 Émissions de CO2 par origine	4
<u>5 Progrès</u>	5
6 Objectifs.	5



1. Introduction

Une fois par an, JACOPS rapportera les émissions de CO2 dans un inventaire des émissions (document 3A1). Sur cette base, deux rapports d'avancement avec les objectifs correspondants seront régénérés, un premier couvrant les six premiers mois de l'année en question puis un second rapport couvrant l'année entière.

Ce rapport décrit les progrès et les initiatives d'économie d'énergie au sein de JACOPS pour le premier semestre 2021, conformément aux exigences de l'échelle de performance CO2.

2 bases

2.1 Description de l'organisation

JACOPS est une entreprise dynamique et familiale avec plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des infrastructures.

Notre histoire a été façonnée par le développement rapide dans le domaine des télécoms, du ferroviaire et des infrastructures. Ils ont fait de JACOPS un acteur spécialisé, solide et précieux sur le marché. Investir dans les connaissances et les compétences, en vue de demain, est et reste un axe important de JACOPS.

Chaque jour, JACOPS conçoit des solutions intégrées pour les projets les plus complexes et innovants. Ceci en accord avec les objectifs à long terme de nos clients.

Toutes nos divisions jouent un rôle de premier plan en matière d'innovation et de durabilité. Le département d'ingénierie interne donne à JACOPS un vaste savoir-faire pour réaliser de manière autonome de grands projets. Notre domaine d'activité est vaste et varié, nous nous distinguons par une implication dans les projets au plus haut degré et savons ainsi garantir une qualité irréprochable. Le respect mutuel, la responsabilité et la consultation mutuelle sont les fondements de notre succès.

JACOPS investit dans les équipements les plus avancés, mais croit surtout en la valeur de ses travailleurs. Divers programmes de formation stimulent le développement professionnel de tous nos travailleurs et font de JACOPS une entreprise de connaissances et opérationnelle recherchée.

2.2 Responsabilités

- Personne de contact pour l'inventaire des émissions : Nathalie Camerman (Conseillère en prévention)
- Responsable cycle de pilotage : Nathalie Camerman (Conseillère prévention)
- Personne responsable : Nathalie Camerman (Conseillère en prévention)

2.3 Période de déclaration

La période de déclaration est du 1er janvier au 30 juin 2021.



2.4 Année de référence

Nous avons choisi 2021 comme année de départ en raison de la disponibilité des données et du caractère incertain dû au Covid-19 en 2020.

2.5 Limites organisationnelles

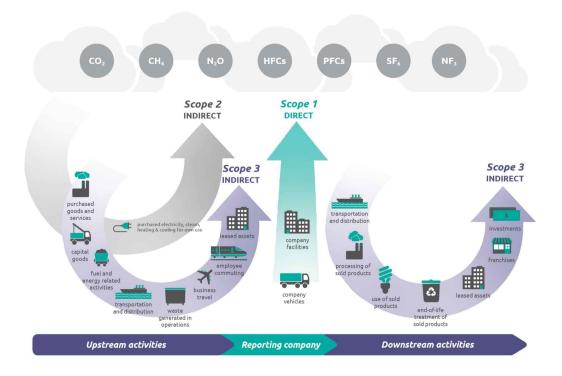
Les entreprises suivantes font partie de ce rapport :

- JACOPS SA
- Abtec SA
- JACOPS SUD SA
- Terram SUD SA

2.6 Limites opérationnelles

Pour déterminer les limites opérationnelles, les émissions de CO2 sont classées en différents domaines d'application, tels que déterminés par le protocole GHG.

- Le Scope 1 inclut toutes les émissions directes. Les émissions directes proviennent de sources détenues ou contrôlées par la Société, telles que la consommation de carburant et de gaz naturel
- Le scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité achetée.
 Les émissions de portée 2 se produisent physiquement dans l'installation où l'électricité est produite
- Le Scope 3 est une catégorie de déclaration qui inclut toutes les autres émissions indirectes. Ces émissions résultent des activités de l'entreprise, mais proviennent de sources qui ne sont ni détenues ni contrôlées par l'entreprise. Par exemple. les déplacements en avion et le matériel des sous-traitants.





3 Méthode de calcul

3.1 Méthode de calcul

Ce rapport périodique a été créé sur la base de la réglementation de l'échelle de performance CO2 conformément au manuel 3.1 tel que publié en juin 2020 par SKAO.

Les facteurs d'émission ont été déterminés sur la base du site web <u>co2emissionfactors.be</u>, la liste d'amendements SKAO étant considérée comme étant en tête. Les facteurs d'émission Well-To-Wheel sont utilisés pour inclure l'ensemble de la chaîne d'un vecteur énergétique dans le calcul.

D'autres facteurs d'émission n'ont été utilisés que s'ils étaient plus spécifiques au contexte belge et conduisaient ainsi à un résultat plus précis.

Ce rapport est établi selon les scopes 1, 2 et (partiellement) 3.

4 Calcul des émissions de CO2

4.1 Présentation

Ce rapport décrit les progrès et les initiatives d'économie d'énergie au sein de JACOPS pour les 6 premiers mois de 2021 conformément aux exigences de l'échelle de performance CO2.

4.2 Émissions de CO2 01 janvier – 30 juin 2021

Les émissions de CO2 des activités de JACOPS en Belgique pour les 6 premiers mois de 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Rijlabels	Verbuikstype	EF	Eenheid	Som van Verbruik	Som van Ton CO2
■ Business trave	l ⊟ business travel - auto	■ 0,213	voertuigkilometer	16.949	4
⊟ Gebouwen	■ aardgas	= 2,5	m³	26.930	67
	■ elektriciteit - grijs	■ 0,205	kWh	279.773	57
	🗏 elektriciteit - groen	□ 0	kWh	538	0
	■ mazout	■3,19	liter	45.266	144
■ Materieel	■ mazout	■3,19	liter	91.433	292
■ Wagenpark	■ benzine	■ 2,67	liter	2.937	8
	⊟ diesel	■3,19	liter	557.889	1.780
Eindtotaal				1.021.714	2.352

Tableau 1. Émissions de CO2 janvier-juin 2021

4.3 Émissions du scope 1

La figure ci-dessous montre la répartition des émissions du scope 1.



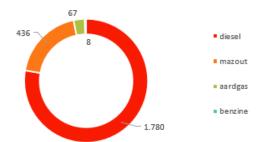


Figure 1. Émissions du champ d'application 1 janvier-juin 2021

4.4 Émissions du scope 2

Les émissions de l'électricité achetée et autoproduite relèvent des émissions du scope 2 de JACOPS. La figure ci-dessous montre les émissions de CO2 par consommation.

CO2-uitstoot per verbruikstype

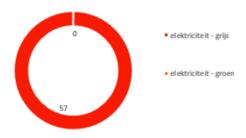


Figure 2. Émissions du champ d'application 2 janvier-juin 2021

4.5 Émissions du scope 3

Il n'y a pas d'émissions à déclarer pour le scope 3. Selon la réglementation de l'échelle de performance CO2, nous ne devons déclarer que les voyages d'affaires. Au cours des 6 premiers mois de 2021, il n'y a pas eu de voyages d'affaires en avion, mais en voiture privée.

CO2-uitstoot per verbruikstype

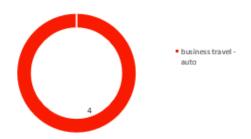


Figure 3. Émissions du champ d'application 3 janvier-juin 2021



4.6 Émissions de CO2 par origine

La plus grande consommation provient de la flotte de véhicules JACOPS et s'élève à 1 788 tonnes, ce qui représente 76 % de la consommation totale au premier semestre 2021. Le plus gros consommateur de la flotte de véhicules est les camionnettes et les camions, qui fonctionnent tous au diesel. .

- Les émissions des camionnettes représentent 49 % des émissions totales de CO2
- Les émissions des camions représentent 18 % des émissions totales de CO2
- Les émissions des voitures particulières représentent 7 % des émissions totales de CO2
- Les émissions des nacelles élévatrices représentent 2 % des émissions totales de CO2

L'équipement est responsable de la deuxième plus grande émission de CO2 avec la consommation de mazout pour les chariots élévateurs, les excavatrices, les groupes électrogènes, etc.

Les émissions des équipements représentent 12 % des émissions totales de CO2

Le troisième plus grand consommateur est constitué par les bâtiments, où l'électricité, le gaz naturel et le mazout sont principalement utilisés pour le chauffage.

- Les émissions d'électricité grise achetée représentent 2 % des émissions totales de CO2
- Les émissions de chauffage représentent 9 % des émissions totales de CO2

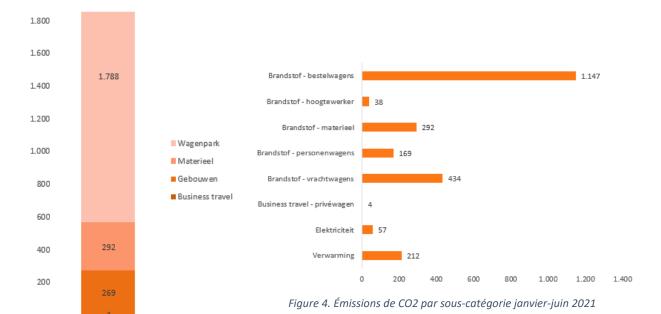


Figure 3. Émissions de CO2 par origine janvier-juin 2021

jan-jun 2021

Le quatrième consommateur est la consommation de carburant pour les déplacements professionnels. Au cours des 6 premiers mois de 2021, certains salariés se sont déplacés en voiture particulière à des fins professionnelles.



Les émissions liées aux déplacements professionnels en voiture particulière représentent 0,2
 % des émissions totales de CO2

5 Progrès

Étant donné que nous travaillons sur la mesure de référence de notre année de référence, nous ne pouvons pas encore rendre compte de l'évolution des émissions.

6 Objectifs

Objectif : Passer à l'électricité verte d'origine belge pour nos bâtiments

Siège social

o A réaliser pour le 31/12/2025

Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation)
 29 tonnes de CO2

o Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021

25%

Objectif : Installation de panneaux solaires permettant de générer de l'électricité verte pour recharger les voitures électriques sur le site et pour les besoins énergétiques supplémentaires des bâtiments.¹

- A réaliser pour le 31/12/2025

Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation)
 29 tonnes de CO₂

- Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021

25%

Objectif: Électrifier la flotte

A réaliser pour le 31/12/2025
 Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 73tonnes de CO2

- Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021

20%

Objectif : Par une sensibilisation et une implication des travailleurs et une analyse des luminaires et divers investissements, nous souhaitons réduire notre consommation d'énergie.

- A réaliser pour le 31/12/2025

- Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) : 83 931 kWh

- Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021

15%

¹La possibilité d'installer des panneaux solaires supplémentaires est à l'étude. Cela fait partie d'une analyse d'investissement et ne sera pas révisé avant 2023.



L'objectif général de réduction des émissions de CO2 au 31/12/2025 par rapport à l'année de référence 2021 a été fixé à 19%.

- Scope 1
 - o A réaliser pour le 31/12/2025
 - o Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 674 tonnes de CO2
 - o Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021

14%

- Portée 2
 - o A réaliser pour le 31/12/2025
 - o Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 75 tonnes de CO2
 - o Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021

65%